

Vos questions / nos réponses

consommation de stupéfiant devant mineur (3 ans 1/2)

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/03/2017 12:54

Bonjour,

Alors voilà du temps où j'étais avec mon ex conjoint (le papa de ma fille) se droguait (cannabis, cocaïne et héroïne). J'ai tenté durant plusieurs années de le soutenir, malgré son traitement méthadone, il consomme toujours...

Seulement là depuis notre séparation en mauvais termes il n'a pas vu notre fille pensât 1 an. Depuis l'été dernier suite au jugement j'ai accepté qu'il est la garde 1 week end sur 2, + la moitié des vacances scolaires.

Bon pour en revenir au faite, il reconsume (je sais que les recidive sont fréquente) j'en ai fais les frais , d'où notre séparation. Il y a quelques jours ma fille m'a dit que son père a :

"foutu une baffe à sa nouvelle copine parce que il ne voulait pas prendre son médicament "

"la police est venu chez papa"

"j'ai pas le droit de rentrer dans la cuisine quand papa fume dans sa bouteille parce que j'ai pas le droit de regarder "

Quand il venut chercher notre fille vendredi soir je suspectais une consommation , il évitait de me regarder, parce que il sait que j'aurais remarqué ses yeux éclatés, et là dimanche quand il m'a ramené notre fille ,il avait les lèvres toutes grises et porreuse et portais des lunettes de soleil (hors qu'il pleuvait à torrent...) il était égratigné au visage. Je sais qu'il avait tendance à ses "défiguré lors de consommation de coke et avait les lèvres toutes poreuse et la bouche sèche. Bref je voudrais savoir que puis je faire pour protéger ma fille? Car s'il a une overdose ou est en voiture avec un de ses potes drogué, ma fille est en danger. Depuis cela fais plusieurs week end que ma fille est sale et pas changer lorsqu'il me ma ramène.

Si je porte plainte, on verra mon nom sur la déposition, ...

Ai je le droit de lui refuser de prendre ma fille les week-end suivants? En attendant de tirer tous ça au clair?

Puis je faire un courrier au centre Douar nevez ou il censé être suivit?

Merci de me répondre. Mon but n'était pas de balancer des noms de consommateurs ou de le foutre dans la merde (même si j'avoue que ça me tente bien vu tout le mal qui m'a fait et à sa famille) juste protéger ma fille qui a 3ans mais très dégourdi, et ce n'est qu'une enfant elle n'a pas à subir ces violences et passer le week end dans une autres pièces parce que monsieur se drogues avec ses "potes"

Merci de me répondre je suis très inquiète...

Mise en ligne le 07/03/2017

Bonjour,

Votre fille de 3 ans et demi est confrontée à la dépendance et à la consommation de drogues de son père. De plus, ces consommations entraînent un climat d'insécurité lorsqu'elle est chez lui. Nous comprenons que vous soyez très inquiète et que vous cherchiez une solution pour protéger votre fille.

La première chose, mais sans doute avez-vous tenté de le faire, est de lui faire part de vos inquiétudes.

Si le dialogue ne porte pas ses fruits, il existe plusieurs solutions qui ne vous obligent pas à porter plainte. Il s'agit finalement d'avoir recours au dispositif de protection de l'enfance. Vous pouvez pour cela soit contacter l'assistante sociale de votre secteur, soit contacter directement les services de l'enfance de votre département. Ces services sont des services d'Aide Sociale à l'enfance (ASE).

Ils peuvent au vu de la situation que vous nous décrivez faire un signalement au juge des enfants qui diligentera une enquête. A la suite de celle-ci le juge pourra prendre des mesures conservatoires.

Vous pouvez également contacter le 119, service d'aide à l'enfance en danger. Des professionnels pourront vous aider, vous conseiller pour agir le plus rapidement possible afin de protéger votre fille.

Pour d'autres informations vous pouvez aussi consulter le site de la prévention et de la protection de l'enfance. Vous trouverez le lien en bas de page.

Très cordialement

Autres liens :

- [Prévention et protection de l'enfance](#)